

Le Syndicat des Apiculteurs du CANTAL vous invite à participer à son assemblée générale samedi 13 avril 2019 SAINT ETIENNE CANTALES

Vous êtes invité(e) à l'AG du syndicat des apiculteurs du Cantal. Cette AG débutera précisément à **09h00** et se tiendra dans la salle polyvalente à Saint-Étienne-Cantalès. Cette salle est située à proximité de l'ancienne école avec un grand parking attenant.

Après avoir traversé Saint Paul des Landes en direction de Tulle, vous quitterez la D120 au lieu-dit PRENTEGARDE (ou encore La Briqueterie) pour prendre à gauche la D461. Ensuite juste après avoir franchi une voie ferrée vous emprunterez sur votre droite la D18. Cette route amène à LAROQUEBROU et la bifurcation D207 sur la digue du barrage.



Organisation de la journée et ordre du jour :

- ❖ Accueil des participants à 8h30 avec un pot de bienvenue
- ❖ Début de la réunion à 09h00
 - Ouverture de la séance par le Président et présentation des personnalités invitées,
 - AG extraordinaire pour modification des statuts (voir invitation annexée à cet envoi)
 - Présentation du bilan moral par le Président, secrétaire du syndicat,
 - Présentation du bilan financier par le trésorier du syndicat. Approbation des comptes après synthèse des 2 enquêteurs aux comptes.
 - Election en totalité des administrateurs. Se représentent les membres sortants par ordre alphabétique : BOUYGUES Michel, CARRIER Christian, CARSAC Jean-Claude, Mme GERBE Valérie, FEL André, GARONNE Philippe, GENOT Benjamin, JOACHIN Ludovic, PALACH Roland, RODDE Pierre, ROY Christophe, TROUPENAT Robert. Tout candidat non mentionné sur cette liste, souhaitant se présenter au conseil d'administration devra envoyer par courrier sur papier libre avant le 6 avril (**dernier délai**) au Président sa candidature en mentionnant si possible un sujet qu'il souhaite aborder pendant son mandat de 3 ans. Il n'y aura pas appel à candidature dans la salle.
 - Information sur le frelon asiatique
 - Intervention des différents invités
 - Intervention de Christophe **ROY** Dr vétérinaire, sujet abordé : AETHINA TUMIDA le coléoptère qui risque d'arriver dans nos ruches (non présent en France). Comment l'identifier et quelle attitude adopter en cas de suspicion.
 - Cotisations sociales, quels critères retenus pour connaître son statut ? Par quels calculs se détermine-t-on : amateur, cotisant solidaire, exploitant.
 - Echanges avec la salle
- ❖ Apéritif sur place 12h45

❖ **Repas pris en commun vers 13 h 15** (*Bulletin de participation obligatoire ci-joint pour s'inscrire*)

- Après le repas une visite de la retenue hydraulique située sur la Cère. Les contraintes de vigipirate ne nous garantissent pas l'accès à l'usine au moment de la rédaction de cette invitation. Cependant le panorama et quelques explications peuvent agrémenter la fin de journée.

Le montant pour la journée s'élève à **17 €** après déduction de la participation du syndicat. Pour organiser cette journée nous vous demandons, par **retour de courrier**, de nous renvoyer le bulletin de participation. Il s'agit d'agencer la salle d'accueil et de réserver auprès du restaurateur et autres fournisseurs.

Les bénévoles souhaitent une présence nombreuse des adhérents à cette assemblée générale. Indicateur le plus probant de la vitalité de notre syndicat. L'ordre du jour pourra être modifié en fonction de l'arrivée des personnalités invitées.

L'année 2018, aura effacé de nos mémoires le souvenir de récoltes 2017 très médiocres, même si les résultats de celles-ci sont disparates suivant la localisation des ruchers dans le département. La sortie hivernale a été catastrophique en certaines zones avec des mortalités très importantes. La reconstitution d'un cheptel demande beaucoup d'efforts et certains apiculteurs envisagent d'arrêter leur activité. Car bien entendu il est très difficile d'en connaître les causes exactes, plusieurs pistes étant explorées. On retiendra un hiver long, sans froidure exceptionnelle. Avec probablement une difficulté du remplacement des abeilles d'hiver par les nouvelles générations. Le facteur de durée de vie des abeilles d'hiver est fortement influencé par l'efficacité des traitements de varroa après la récolte. L'apiculteur suspecte des problèmes dans ses colonies, mais ce sont des analyses qui en révéleront la cause. Il reste très délicat de faire des affirmations sans un contrôle précis.

Nous aborderons un sujet délicat lors de cette AG, le statut des apiculteurs. N'étant pas uniquement lié au nombre de ruches déclarées, doit s'y ajouter le prolongement de l'activité après le travail de l'apiculteur, à savoir la commercialisation des productions.

Toute l'équipe de bénévoles aura beaucoup de plaisir à vous retrouver nombreux, à porter à votre connaissance les divers services proposés mais également les limites de leurs services rendus.

Comptant sur votre présence.

Fait à AURILLAC le 25 mars 2019.

M. Christian CARRIER
Président, secrétaire du syndicat
Les Granges
15130 ARPAJON SUR CERE
Tél : 04 71 64 17 36
Port : 06 31 10 08 85
Messagerie : carrierc@wanadoo.fr

M. CARRIER Christian
Président du syndicat des apiculteurs
7, chemin des granges
15130 ARPAJON SUR CERE

